

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROJET
ET
FICHE SIGNALÉTIQUE SUR LES POLITIQUES DE SAUVEGARDE (PID/ISDS)
PHASE DE CONCEPTION**

Rapport n° : PIDISDSC17889

Date de préparation/mise à jour : 24 mai 2016

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Données de base sur le projet

Pays :	Djibouti	ID du projet :	P158505
		ID du projet initial (le cas échéant) :	
Intitulé du projet :	Djibouti : Programme d'électrification durable (P158505)		
Région	MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD		
Date estimative de l'évaluation :	31-Oct-2016	Date estimative de la présentation au Conseil :	14 février 2017
Pôle d'expertise (principal)	Énergie et industries extractives	Instrument de prêt :	Financement de projet d'investissement
Emprunteur(s)	Ministère de l'Économie et des finances		
Organisme d'exécution	Électricité de Djibouti (EdD)		
Financement (en USD millions)			
Source de financement			Montant
BÉNÉFICIAIRE			0,00
Association internationale de développement (IDA)			7,00
Déficit de financement			0,00
Coût total du projet			7,00
Catégorie environnementale	B - évaluation partielle		
Décision prise à l'issue de l'Examen du descriptif du projet	Option I – La poursuite de la préparation du projet a été autorisée		
S'agit-il d'un projet réplique ?	Oui		
S'agit-il d'un projet transféré ? (ne sera pas divulgué)	Oui		
Autre décision (au besoin)			

B. Introduction et contexte

Contexte national

1. Stratégiquement situé dans la corne de l'Afrique, Djibouti est un petit pays de 876 000 habitants, dont 23 % vivent dans l'extrême pauvreté. Le gouvernement djiboutien a pour stratégie de promouvoir de grands projets d'infrastructures afin de stimuler une croissance rapide et de réduire la pauvreté. La croissance économique du pays s'est accélérée ces dernières années grâce à l'activité portuaire et à d'importants investissements. L'activité portuaire reste le moteur de l'économie nationale. Depuis 1998, c'est par le port de Djibouti que transitent 85 % des marchandises qui sont ensuite acheminées par route ou chemin de fer vers l'Éthiopie, qui n'a pas accès à la mer. L'Éthiopie fournit eau potable et hydroélectricité à la cité-État, et les relations que Djibouti entretient avec son voisin sont appelées à se resserrer en raison des intérêts économiques que ces deux pays partagent et des projets d'infrastructure transfrontaliers dont l'achèvement est prévu en 2016-17, notamment la liaison ferroviaire Addis-Abeba-Djibouti et l'oléoduc à partir de l'Éthiopie.

2. Malgré l'action des pouvoirs publics, le pays continue d'afficher des taux de pauvreté et de chômage élevés. Les deux tiers de la population vivent en milieu urbain, principalement dans la capitale. Le dernier tiers est principalement constitué de nomades et de bergers habitant les zones rurales. Le taux de chômage atteint presque 60 % pour l'ensemble de la population, et plus de 70 % pour les jeunes de moins de 30 ans.

3. La crise régionale des réfugiés exacerbe encore la pauvreté et met lourdement à contribution les infrastructures et les services sociaux de base. Djibouti, qui a pour voisins la Somalie, l'Éthiopie, l'Érythrée et, de l'autre côté de la mer Rouge, le Yémen, est situé dans une région sensible. Suite aux conflits actuels dans la région, Djibouti a accueilli selon les estimations 23 000 réfugiés et plus de 5 000 demandeurs d'asile (HCR 2015), dont beaucoup sont des déplacés de longue date vivant dans les camps de réfugiés d'Ali Addeh et Holl Holl. Comme Djibouti fournit des troupes à la mission de l'Union africaine en Somalie, le pays reste exposé aux représailles des islamistes somaliens (Al-Shabab).

Contexte sectoriel et institutionnel

4. Le secteur électrique se caractérise par une forte progression de la demande, de 15 à 20 % par an, tirée par des projets industriels et l'utilisation des systèmes de climatisation. Pourtant, 50 % seulement de la population de Djibouti, soit 70 000 foyers situés en zones urbaines, ont accès à l'électricité fournie par la société nationale d'électricité de Djibouti (EdD). Le coût de l'électricité à Djibouti est le plus élevé de tout le continent depuis de nombreuses années. Malgré les récentes réductions tarifaires (-30 % en mars 2014 et une nouvelle réduction prévue en 2016), Djibouti reste l'un des pays africains où l'électricité est la plus chère. En outre, la production d'électricité reste de piètre qualité, avec de fréquentes coupures et des délestages.

5. On observe une forte corrélation entre l'accès à l'électricité et la pauvreté. Comme l'indique une étude de la Banque mondiale sur l'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (PSIA), 70 % des ménages urbains sans accès à l'électricité (43 % de la population totale) font partie des pauvres qui connaissent les difficultés liées à la collecte du bois de feu nécessaire à la cuisson des aliments. Les femmes sont plus particulièrement pénalisées par le manque d'accès à l'énergie, qui accroît la pénibilité des tâches domestiques et fait perdre du temps qui pourrait être consacré aux études ou à des activités génératrices de revenus. Il ressort également de l'étude PSIA que le coût élevé des frais de raccordement, qui se montent actuellement à environ 50 dollars en moyenne, est un obstacle à l'accès des pauvres à l'électricité (les dépenses d'électricité représentent environ 25 % du budget des ménages). L'éclairage et le pompage de l'eau arrivent en tête des priorités pour la moitié de la population vivant dans les zones urbaines, où les réseaux de distribution sont insuffisants, et dans les zones rurales, où il n'y a ni capacité

de production locale, ni raccordement au réseau électrique intérieur.

6. Le réseau de transport d'électricité est fragmenté et se limite à l'interconnexion de deux centrales électriques appartenant à EdD (Marabout et Boulaos dans la ville de Djibouti), aux lignes de moyenne tension jusqu'aux cités voisines de Arta et Ali Sabieh, et à la ligne de 230 kV jusqu'au sud de l'Éthiopie. Le réseau de distribution dessert surtout les zones où la population est concentrée (ville de Djibouti, Tadjoura, Obock, Dikhill et Ali Sabieh). Les zones urbaines et rurales défavorisées n'ont généralement pas accès à l'électricité, ce qui a pour effet d'accroître l'insécurité (absence d'éclairage), de pénaliser les enfants qui ne peuvent pas faire leurs devoirs le soir à la maison, et de brider le développement économique des petites entreprises. Le fait de ne pouvoir disposer d'un approvisionnement garanti 24 heures sur 24 et le prix élevé de l'électricité sont aussi un sérieux handicap pour le développement du secteur privé à Djibouti. Les pannes de courant sont tellement fréquentes (coupures d'électricité, délestages) que beaucoup d'entreprises et de commerces doivent acheter un générateur privé.

7. La capacité thermique d'EdD et les importations d'hydroélectricité en provenance d'Éthiopie sont les principales sources d'approvisionnement. La société nationale dispose de 18 centrales au fioul lourd à Boulaos et de six centrales diesel à Marabout. La capacité de génération effective d'EdD est limitée à 67 MW. Deux systèmes de panneaux solaires hors réseau sont également exploités par l'Agence djiboutienne de développement social (ADDS) à Ali Addeh et Adailou. La Banque mondiale contribue au financement d'un projet d'exploration géothermique multidonateurs de 31 millions de dollars en cours d'exécution, qui vise à valoriser l'énorme potentiel du pays dans ce domaine. Cette ressource énergétique domestique d'un coût abordable pourrait en effet stimuler une croissance économique tirée par le secteur privé. L'interconnexion entre l'Éthiopie et Djibouti, qui fonctionne depuis 2012, assure un approvisionnement en hydroélectricité efficace par rapport au coût tout au long de l'année. Cela étant, les importations d'électricité ne sont pas « garanties » en ce sens que l'Éthiopie peut réduire cet approvisionnement, ce qu'elle fait en particulier durant la saison sèche, période durant laquelle les coupures de courant sont quotidiennes. Durant la saison des pluies, les pannes du réseau de transport éthiopien peuvent provoquer des coupures imprévues. Il faut alors remettre en marche les générateurs thermiques pour fournir de l'électricité au pays.

8. Djibouti est engagé dans la transition vers une croissance verte, et le Président de la République a fixé comme objectif la mise en place d'ici à 2020 d'une offre d'électricité provenant à 100 % de sources d'énergie renouvelables. Les sources d'énergies renouvelables du pays représentent un énorme potentiel qui est à ce jour quasiment inexploité. Le potentiel éolien est remarquable, en particulier à Gali Ma'aba, Ghoubet et Bada, et l'énergie solaire abondante, en raison d'un fort rayonnement solaire. Le pays dispose également d'importantes ressources géothermiques qui pourraient constituer la base de l'approvisionnement énergétique du pays.

9. Le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles est chargé de réglementer le secteur électrique de Djibouti et de superviser EdD, qui a le monopole du transport et de la distribution d'électricité dans le pays. Une nouvelle loi adoptée en 2015 ouvre les activités de production d'électricité à des producteurs indépendants. Une centrale solaire de 50 MW devrait être le premier producteur indépendant à fournir de l'énergie à EdD (acheteur unique). L'ADDS met en œuvre de petits projets d'accès à l'énergie solaire et subventionne les frais de raccordement au réseau (de 50 dollars) pour les groupes de population les plus pauvres. Les ménages qui seront raccordés au réseau paieront les frais de raccordement de manière échelonnée dans le temps, avec les montants qui leur seront facturés, ou au moyen de compteurs prépayés.

10. Plusieurs grands enseignements ont été tirés du Projet d'accès et de diversification du secteur de l'énergie (PADSE) et continueront d'être pris en compte : i) l'amélioration de l'accès à l'énergie à

l'échelon national via l'extension du réseau électrique urbain; ii) il convient de définir soigneusement les objectifs du projet à l'entrée dans le portefeuille lorsque l'on cherche à mettre en place des services d'infrastructure essentiels dans un petit pays aux capacités limitées ; iii) le principal risque de ce type de projet tient au fait qu'il n'est achevé que lorsque les usagers sont raccordés au réseau et que leur consommation est mesurée et facturée. Il importe donc de mettre progressivement en service les circuits de distribution améliorés afin d'assurer une desserte graduelle des bénéficiaires et de montrer que la mise en œuvre du projet avance régulièrement ; iv) le déploiement a été plus rapide que prévu et n'a pas suscité d'opposition de la population. Les usagers ont été informés individuellement plusieurs jours à l'avance de l'installation des nouveaux compteurs pour leur donner le temps, en cas de raccordement illicite au réseau, de corriger la situation.

Lien avec les instruments CAS/CPS/CPF

11. L'électricité est un facteur indispensable au développement économique ; elle améliore la prestation de services sociaux, et elle rehausse la qualité de vie, contribuant ainsi au double objectif de la Banque mondiale de réduire l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée. Le projet envisagé vise à élargir l'accès à l'électricité et contribuera donc indirectement i) à renforcer le contrat social en stimulant le développement du secteur privé et la création d'emplois, ce qui aura un impact socio-économique, et ii) à renforcer la résilience aux chocs causés par l'afflux de réfugiés ou de déplacés internes en fournissant des services énergétiques aux zones rurales et périurbaines, ce qui réduira l'exode rural. Le projet s'inscrit ainsi dans le droit fil de l'Examen des résultats obtenus et des enseignements tirés (PLR) qui préconisait d'apporter certaines modifications à la Stratégie de partenariat pays (CPS) pour la période couvrant les exercices 2014–17. La CPS s'articule autour de deux grands axes : i) réduire la vulnérabilité ; et ii) améliorer le cadre de l'activité économique. Le PLR propose d'aligner la CPS sur la stratégie de la Banque pour la Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, qui met l'accent sur i) l'instauration d'un nouveau contrat social, ii) la coopération régionale, iii) la résilience aux chocs causés par l'afflux de réfugiés ou de déplacés internes, et iv) le redressement et la reconstruction. L'objet des modifications apportées à la CPS est de permettre au Groupe de la banque mondiale d'être mieux à même de relever de nouveaux défis de développement, comme l'accroissement des populations jeunes et de réfugiés et la persistance d'une offre de services déficitaire. En outre, ce projet appuiera les efforts déployés par les pouvoirs publics pour se rapprocher du septième Objectif de développement durable qui vise à promouvoir l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable, via l'assistance technique fournie à EdD pour préparer la mise en œuvre du programme énergétique d'envergure nationale.

C. Objectif(s) de développement proposés

Objectif(s) de développement (Descriptif du projet)

L'objectif de développement de l'opération envisagée est d'élargir l'accès à l'électricité à Djibouti dans la zone ciblée par le projet.

Principaux résultats (Descriptif du projet)

12. Les principaux indicateurs de résultats sont les suivants :

- i) Bénéficiaires directs du projet (nombre total et pourcentage de femmes) ;
- ii) Nombre de personnes ayant accès à l'électricité grâce au projet.

D. Descriptif du projet

13. Le projet envisagé constitue la première phase d'un programme énergétique national de plus large envergure élaboré par le gouvernement djiboutien en vue de donner accès à des services énergétiques modernes à 80 % de la population. Ce programme national comprendra une série de projets devant être financés par différents donateurs et privilégiant des solutions hors réseau pour les zones rurales, en particulier des mini-réseaux solaires et des systèmes solaires individuels pour satisfaire la demande des ménages, des institutions et des petits commerces. La mise en œuvre de ce programme sera coordonnée avec celle d'autres programmes publics de production et de transport d'électricité par lignes HT, de maîtrise de l'énergie et d'interconnexion régionale. L'opération proposée permettra de mobiliser un appui supplémentaire au programme, notamment sous forme d'assistance technique.

14. L'opération bénéficiera directement à 22 400 personnes (3 500 ménages) dans des zones urbaines, périurbaines et rurales. Des entreprises, des bâtiments d'administrations publiques, des dispensaires et des écoles bénéficieront également des nouveaux raccordements au réseau qui seront financés par le crédit de 7 millions de dollars accordé par l'IDA. Le projet devrait attirer des financements parallèles complémentaires de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque islamique de développement (BIsD) à l'appui du programme. L'opération contribuera à promouvoir la politique de décentralisation de Djibouti qui prévoit d'investir davantage dans les zones rurales pour stimuler le développement socio-économique infrarégional et réduire ce faisant les flux migratoires vers la ville de Djibouti.

15. Le projet atteindra les objectifs proposés en appuyant les composantes suivantes :

Composante 1 : Extension et densification des réseaux de distribution (6 millions de dollars)

16. Cette composante appuiera l'expansion, la densification et la remise en état des systèmes de distribution moyenne/basse tension (MT/BT) en vue du raccordement de 3 500 nouveaux abonnés à Balbala, un quartier de la ville de Djibouti concentrant 40 % des résidents et caractérisé par une forte densité démographique et un taux de pauvreté élevé, et dans les deux principales villes du Nord du pays, Obock and Tadjoura. Elle prévoit la mise en place de réseaux de distribution et de répartition, de transformateurs HT/MT et de systèmes d'éclairage public. Les raccordements au réseau seront financés directement par les clients ou par l'intermédiaire d'un programme ADDS de subventionnement des ménages pauvres. La mise en œuvre de cette composante sera coordonnée avec celle d'autres projets d'investissement planifiés ou déjà en cours afin d'en maximiser l'impact et de réduire le plus possible les coûts. En particulier, le projet envisagé par la Banque mondiale pour faire face aux déplacements forcés de populations dans la corne de l'Afrique pourrait inclure des investissements dans le réseau électrique qui s'intégreraient dans l'opération proposée.

Composante 2 : Assistance technique et développement de connaissances (1 million de dollars)

17. Cette composante financera les coûts de mise en œuvre et de supervision du projet, ainsi que l'acquisition de connaissances pratiques qui permettent d'élargir la portée et l'impact du programme. Elle prévoit le financement de services de consultants pour faciliter la mise en place de mesures de sauvegarde, la passation des marchés, la gestion financière et d'autres activités techniques. Elle financera également la réalisation de certaines études ou activités d'assistance technique, notamment l'établissement et le perfectionnement d'un plan directeur d'accès à l'électricité, la préparation d'une stratégie de maîtrise de l'énergie, l'élaboration d'un programme hors réseau, la conduite d'une évaluation nationale des équipements solaires publics (éclairage public, mini-réseaux, dispensaires, écoles, etc.) et la préparation d'un plan de rationalisation destiné à maximiser la valeur de ces actifs. Cette composante pourrait également financer le renforcement des capacités dans divers domaines

(viabilité financière, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, formation de base à la prise en compte des sexospécificités, etc.) i) d'EdD, afin d'aider la société à formuler une stratégie énergétique qui lui permette de gagner en efficacité, ii) des agents de la fonction publique, et iii) du secteur privé dans les aires d'intervention concernées. En outre, comme le projet s'inscrit dans le cadre d'une stratégie énergétique nationale, cette composante financera également la préparation d'une évaluation environnementale stratégique pour l'ensemble du programme.

18. Cette composante prévoit en outre des activités destinées à associer les citoyens au projet, de sorte que les bénéficiaires, notamment les femmes et les jeunes, puisse faire entendre leur voix dans les réunions communautaires. Ces activités seront entreprises durant la mise en œuvre du projet (à compter de l'examen à mi-parcours), étant entendu que la démarche sera bien comprise par le client et qu'il sera rendu compte de son application dans les rapports sur l'état d'avancement et les résultats des projets (ISR) conformément au Cadre de participation des citoyens.

II. MESURES DE SAUVEGARDE

A. Site du projet et principales caractéristiques physiques examinées dans l'analyse des mesures de sauvegarde (si elles sont connues)

Le périmètre géographique de l'opération a déjà été fixé. Les aires d'intervention seront situées dans des zones urbaines et dans des zones rurales.

Une analyse des mesures de sauvegarde est requise pour la Composante 1 « Extension et densification des réseaux de distribution », qui couvre le financement des réseaux de distribution et de répartition, les transformateurs HT/MT et l'éclairage public.

Pour cette composante, les principaux impacts environnementaux et sociaux et les principaux risques du projet concernent la phase de construction de tous ces équipements d'infrastructure ; les impacts liés aux chantiers et à la présence physique des équipements lors de leur exploitation et de leur entretien, en particulier la production de matières dangereuses et d'autres déchets (par exemple les huiles de transformateurs et de condensateurs) ; et les risques liés à la sécurité des populations.

B. Capacité institutionnelle de l'emprunteur d'appliquer les mesures de sauvegarde

Le pays ne dispose pas de grandes capacités dans ce domaine. EdD, la société nationale chargée d'élargir l'accès à l'électricité en raccordant des abonnés au réseau, est l'organisme d'exécution du projet. EdD a acquis un certain savoir-faire dans le cadre du Projet d'accès et de diversification du secteur de l'énergie (PADSE) qui a donné de bons résultats, et la société est actuellement chargée de mettre en œuvre le projet géothermique. Durant la phase de préparation, la Banque évaluera les moyens dont dispose EdD pour appliquer les mesures de sauvegarde, et elle pourra éventuellement recommander le recrutement d'agents supplémentaires pour la mise en œuvre du projet.

Les spécialistes des sauvegardes environnementales et sociales de la Banque apporteront un soutien technique au stade de la préparation pour assurer que toutes les mesures de sauvegarde de la Banque mondiale sont bien respectées. L'équipe d'EdD bénéficiera également des conseils et des avis que les spécialistes des sauvegardes de la Banque ne cesseront d'apporter à l'équipe du projet durant la phase de mise en œuvre.

Le projet devrait permettre de mobiliser des contributions supplémentaires d'autres donateurs, comme la BAD et la BIsD, à l'appui du programme d'électrification d'envergure nationale dont le projet proposé marque le coup d'envoi. Toutes les évaluations environnementales et sociales prévoient la consultation des parties prenantes locales et seront publiées conformément aux règles de la Banque mondiale en la matière.

C. Membres de l'équipe spécialistes des sauvegardes environnementales et sociales

Fatou Fall (GSU05)

Mohamed Adnene Bezzaouia (GEN05)

D. POLITIQUES DE SAUVEGARDE SUSCEPTIBLES DE S'APPLIQUER

Politiques de sauvegarde	Applicable ?	Explication (facultative)
Évaluation environnementale OP/BP 4.01	Oui	L'OP 4.01 s'applique. Toutes les aires d'intervention étant déjà connues, une EIES sera préparée pour évaluer les impacts environnementaux et sociaux du projet, déterminer si d'autres mesures de sauvegarde environnementale s'appliquent, et préparer un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour chaque aire géographique couverte par un sous-projet.
Habitats naturels OP/BP 4.04	À déterminer	Le projet ne devrait pas avoir d'impact sur les habitats critiques dans la mesure où les activités se dérouleront dans des zones urbaines ou des villages. L'EIES analysera les zones couvertes par le projet et les dispositions qu'il conviendrait de prendre si des habitats naturels étaient touchés par la mise en œuvre du projet.
Forêts OP/BP 4.36	À déterminer	Le projet ne devrait pas avoir d'impact sur les forêts dans la mesure où les activités se dérouleront dans des zones urbaines ou des

		villages. L'EIES analysera les zones couvertes par le projet et les dispositions qu'il conviendrait de prendre si des zones boisées étaient touchées par la mise en œuvre du projet.
Lutte antiparasitaire OP 4.09	Non	Le projet ne prévoit pas l'utilisation de pesticides ou d'autres produits connexes.
Patrimoine culturel physique OP/BP 4.11	À déterminer	L'opération proposée ne devrait pas poser de risque pour le patrimoine culturel existant des populations locales. Cela étant, l'EIES analysera les zones couvertes par le projet et les dispositions à prendre si des biens culturels étaient découverts durant la phase de mise en œuvre. Les procédures applicables aux biens culturels et aux découvertes fortuites s'appliqueront et des mesures d'atténuation adéquates seront prises pour identifier et protéger (contre tout vol ou perturbation) les artefacts découverts. Même si le projet ne porte pas atteinte au patrimoine culturel, la préparation du projet pourrait ultérieurement identifier et prévoir une assistance technique pour la préservation de sites historiques ou archéologiques. Dans ce cas, il conviendra de préparer des plans de gestion du patrimoine culturel pour ces projets.
Populations autochtones OP/BP 4.10	Non	On n'a pas connaissance de l'existence de populations autochtones au sens de l'OP 4.10 à Djibouti.
Réinstallation forcée OP/BP 4.12	À déterminer	Les impacts potentiels devraient être limités à des déplacements économiques et des pertes de revenu provisoires durant la phase d'installation des lignes de transport. Aucune acquisition forcée de terrain n'est prévue. L'EIES évaluera les impacts potentiels au sens de l'OP 4.12 sur les sites du projet, et confirmera si cette OP s'applique ou pas. Si elle s'applique et si les sites et les impacts sont connus, les instruments requis dans ce cas, à savoir des Plans ou des Plans abrégés de réinstallation, seront préparés, feront l'objet de consultations et seront publiés avant l'évaluation.
Sécurité des barrages OP/BP 4.37	Non	Le projet ne prévoit pas la construction ou le recours à des barrages.
Projets relatifs aux voies d'eau	Non	Le projet n'affectera pas de voies d'eau

internationales OP/BP 7.50		internationales.
Projets dans des zones en litige OP/BP 7.60	Non	Le projet n'est pas situé dans une zone en litige.

E. PLAN DE PRÉPARATION DES POLITIQUES DE SAUVEGARDE

1. Date indicative de préparation de l'ISDS relative à l'étape de l'évaluation :

25 octobre 2016

2. Délai de lancement et d'achèvement des études relatives aux mesures de sauvegarde éventuellement nécessaires. La fiche ISDS relative à l'étape de l'évaluation doit préciser la nature des études et leur calendrier.

L'EIES doit être achevée et publiée en novembre 2016 au plus tard.

III. Points de contact

Banque mondiale

Personne à contacter: Roger Coma Cunill

Titre : Spécialiste senior Énergie

Personne à contacter : Frederic Verdol

Titre : Ingénieur électricien senior

Emprunteur/Client/Bénéficiaire

Nom : Ministère de l'Économie et des finances

Personne à contacter : Ali Mohamed Ali

Titre : Directeur du financement extérieur

Courriel :

Organisme d'exécution

Nom : Électricité de Djibouti

Personne à contacter : Djama Agza

Titre : Directeur

Courriel:

IV. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

The InfoShop

The World Bank

1818 H Street, NW

Washington, D.C. 20433

Téléphone : (202) 458-4500

Télécopie : (202) 522-1500

Web: <http://www.worldbank.org/infoshop>

V. Approbation

Chef(s) d'équipe(s) du projet :	Nom : Roger Coma Cunill, Frederic Verdol	
<i>Approuvé par :</i>		
Conseiller pour les politiques de sauvegarde :	Nom : Nina Chee (SA)	Date : 27 mai 2016
Chef de pôle aux Pratiques mondiales :	Nom : Waleed Saleh I. Alsuraih (PMGR)	Date : 29 sept. 2016
Directeur des opérations :	Nom : Atou Seck (CD)	Date : 13 oct. 2016

¹ Rappel : en vertu de la Politique d'information de la Banque, les documents relatifs aux mesures de sauvegarde doivent être publiés avant la phase d'évaluation préalable i) via InfoShop et ii) dans le pays, à des endroits accessibles au public, sous une forme et dans une langue accessibles aux personnes susceptibles d'être affectées.